

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2017

ÉGALITÉ CONCRÈTE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 4399)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.